

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : On ne lâche rien !	1
Prise de parole de Sabine DUMÉNIL à l'ouverture de la Foire de Châlons en Champagne	2
Le 29 août, rencontre entre Emmanuel MACRON et Sophie BINET	2
Nouveau coup bas contre les salariés	2
NOV'HABITAT : Locataires étranglés par les hausses des charges	3
Champagne : les dates et salaires des vendanges 2023	3

Édito : On ne lâche rien !



La coupure estivale n'aura pas permis de digérer le passage en force sur les retraites, véritable déni de démocratie qui, à défaut d'un référendum, entache définitivement le second quinquennat d'Emmanuel MACRON.

C'est sans doute la raison pour laquelle ce dernier a tenté de renouer le dialogue en organisant une rencontre avec les responsables des partis d'opposition. L'exercice s'est clôturé dans la nuit du 30 août par l'annonce d'une « conférence sociale » dont les contours sont pour le moins évasifs.

Or, en cette rentrée, la principale préoccupation du monde du travail est une évidence, c'est la question du pouvoir d'achat et des salaires face à l'inflation et l'envolée des prix.

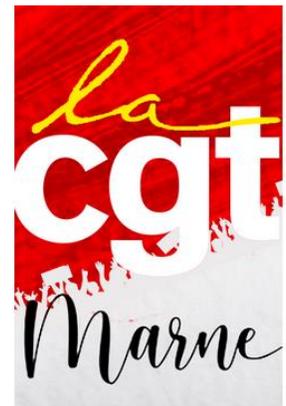
Il est insupportable de constater la dégradation du pouvoir d'achat du plus grand nombre face à l'inflation des coûts de l'énergie, de l'alimentation et du logement, alors que les profits des grandes entreprises explosent et grossissent, de façon indécente, les dividendes des actionnaires.

Les aides publiques aux entreprises atteignent 200 milliards d'euros, sans retour tangible en termes d'investissement, d'emploi ou de salaires.

Ces aides improductives doivent impérativement être conditionnées à des critères sociaux et environnementaux, sous le contrôle des travailleurs.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles l'Intersyndicale appelle à une vaste journée de mobilisation et de manifestations le **vendredi 13 octobre** contre l'austérité, pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Sabine DUMENIL, Secrétaire Générale de l'UD CGT 51



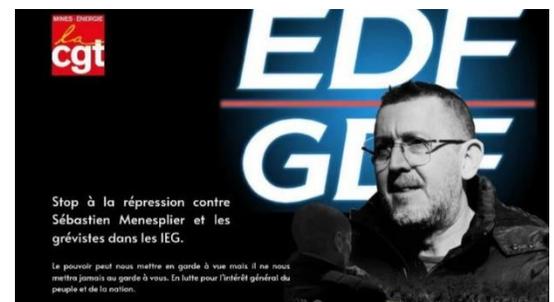
7 septembre 2023
#29

**Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne**
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr

**STOP A LA REPRESSION
SYNDICALE,**

**SOUTIEN A SEBASTIEN
MENESPLIER**

Signez la pétition en cliquant [ici](#)



Prise de parole de Sabine

Duménil à l'ouverture de La Foire de Châlons en Champagne



La Secrétaire Générale de l'Union Départementale CGT de la Marne s'est exprimée devant plusieurs dizaines de représentants CGT réunis à l'occasion de l'ouverture de la foire. Elle a rappelé la colère intacte du monde du travail contre la réforme des retraites et le passage en force qui a discrédité le gouvernement.

Elle a appelé à la **journée internationale pour la paix et le désarmement du 21 septembre**, alors que la guerre en Ukraine redouble d'intensité, les coups d'état se multiplient en Afrique et la situation en Palestine et à Cuba ne s'améliore pas. Sabine DUMÉNIL a rappelé le triptyque revendicatif de la CGT : salaire, emploi, retraite, dont chaque terme est indissociable des autres. Elle a insisté sur la défense des services publics et le développement de notre appareil productif, pas seulement pour les grands pôles urbains, mais aussi dans les villes moyennes comme Vitry le François ou les zones rurales.

La question du fret ferroviaire est au cœur de la **mobilisation des cheminots du 26 septembre prochain**, alors que du côté du contrat de plan état/région, c'est le silence radio. Quid de la ligne Châlons/Verdun revendiquée par la CGT ? Quid de l'aéroport de Vatry qu'il est hors de question pour la CGT de céder à des intérêts chinois ?



Sabine DUMÉNIL a évoqué les répressions et les atteintes aux libertés syndicales. Ce sont les secteurs comme l'énergie, les plus en pointe dans la lutte contre la réforme des retraites, qui sont visés, une atteinte inédite depuis 50 ans contre le droit syndical en France. Sabine DUMÉNIL sait de quoi elle parle, elle qui est convoquée une énième fois

devant le **tribunal de Châlons le 27 septembre dans la ridicule « affaire Avril »**.

Enfin, la Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne a conclu sur la présence toujours indésirable de l'extrême droite à la foire de Châlons. ([Voir le communiqué intersyndical](#))

Le 29 août : Rencontre entre Emmanuel MACRON et Sophie BINET

Le rendez-vous en tête à tête, sans ordre du jour précis, s'est construit autour du préambule de la CGT. Sophie BINET est longuement revenue sur le passage en force sur les retraites et ses conséquences, un boulevard pour l'extrême-droite : « être le Président qui aura permis à l'extrême-droite d'accéder au pouvoir ne sera pas un héritage facile à porter pour vous ».

Sophie BINET a ensuite présenté plusieurs propositions d'actualité : le référendum sur les retraites, le changement de cap en matière de démocratie sociale et de libertés syndicales, l'indexation des salaires et la mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes, le règlement des dossiers industriels (CLESTRA, Voldunes, le fret ferroviaire), le conditionnement des aides publiques aux enjeux sociaux et environnementaux, le devenir des services publics, l'hôpital et l'école.

Dans ses réponses, Emmanuel MACRON a défendu pour l'essentiel sa politique pro-business au service des dogmes libéraux sur la compétitivité. Il maintient le cap sur les retraites, l'assurance-chômage, réfute toute idée d'indexation. Contraint de quitter sa tour d'ivoire, il tente de renouer le dialogue mais n'apporte aucune réponse concrète aux préoccupations des salariés.

Nouveau coup bas contre les salariés

Depuis le 1^{er} juillet, les employeurs doivent inscrire une nouvelle ligne sur votre fiche de paie, le montant net social (MNS). Voulu par le gouvernement pour lutter contre les fraudes et favoriser les "oubliés des allocations", c'est, dans les faits, un véritable outil d'appauvrissement des salariés.

Ce montant net social est la base de calcul des allocations et de la prime d'activité.

Il tient compte de toutes les primes, les avantages en nature, la participation aux chèques vacances, la rémunération des jours CET, la part patronale au financement de la prévoyance santé et retraite, le supplément familial de traitement, la participation aux bénéfices...

Bref, tout y passe et notamment tout ce qui a été négocié lors des NAO !

Plusieurs salariés sont déjà venus voir la CGT pour avoir des explications, car beaucoup perdent partiellement ou totalement leurs aides en allocation.

C'est de cette façon que la Macronie donne un coup de pouce au pouvoir d'achat des Français.

La facture du "quoi qu'il en coûte" est lourde et ce sont les salariés qui en paient l'addition !

NOV'HABITAT : *Locataires étranglés par les hausses des charges*

En dépit du bouclier tarifaire, la flambée des prix de l'énergie continue d'impacter lourdement les locataires des logements collectifs sociaux. Les locataires des HLM n'avaient pas besoin de ça ! Alors que leur budget se trouve déjà plombé par la hausse des prix des courses, y compris des produits de première nécessité, voici que les charges locatives compliquent un peu plus les fins de mois et le reste à vivre.

Un peu partout en France, des familles souvent très modestes, locataires d'un logement social reçoivent actuellement un relevé de charges pour l'année 2022 suivi peu après d'un appel à provision pour l'année 2023, avec, dans de nombreux cas, des montants qui interpellent.

Dans la région, par exemple à Vouziers, la colère se mêle à l'incompréhension pour de nombreux locataires. Le bailleur social du département a envoyé à plusieurs milliers de locataires des régularisations de charges locatives avec des augmentations moyennes significatives de 111 €

par foyer, mais pouvant atteindre entre 2 500 et 3 000 € dans les cas les plus extrêmes.

Dans la Marne, le 1^{er} bailleur social, propriétaire de 36 000 logements, là aussi les locataires doivent faire face à des augmentations de charges conséquentes, passant dans certains cas de 534 € de chauffage collectif à 1 203 €.

Mais pourquoi, malgré l'intégration en 2022 des HLM dans le bouclier tarifaire, les charges ont-elles ainsi augmenté ? La flambée des prix de l'énergie a été telle que le bouclier n'a permis de contenir que partiellement l'augmentation des tarifs, et donc les charges des locataires.

Des augmentations comprises entre 30 et 60 %, que ce soit pour le chauffage ou pour l'eau chaude, c'est beaucoup ! D'autant qu'elles viennent frapper les populations déjà en situation de précarité.

La CGT réaffirme que la rénovation thermique des bâtiments doit être renforcée et déployée partout, et exige le retour à un véritable service public de l'énergie, avec des tarifs contrôlés, afin d'alléger les charges locatives. La CGT continuera à porter l'exigence que le parc social bénéficie à celles et ceux qui en ont le plus besoin, les travailleurs, retraités et jeunes aux revenus les plus modestes.

Champagne : *Les dates et salaires des vendanges 2023*



Le ban des vendanges 2023 a été publié le samedi 2 décembre. Même si certaines communes de la Marne vont démarrer la cueillette entre le 5 et 7 septembre, le coup de chaud dans les pressoirs ne commencera pas avant le 11 septembre, car tous les secteurs ne sont pas égaux en terme de maturité.

[\(lire l'article dans le site de la CGT du champagne\)](#)

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371800HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.